

L'hon. M. PEARSON : Il est probablement difficile que je précise plus que je ne l'ai fait dans cette allocution, mais voici ce que j'ai déclaré alors : car il convient sans doute que je vous donne lecture de la déclaration en cause avant d'essayer de l'expliquer. J'ai dit qu'en Corée nous poursuivions un double objectif : la défaite de l'agression et la victoire sur l'agresseur. Puis, j'ai continué en ces termes : "Mais une victoire de cet ordre, mettant fin à une guerre partielle des Nations Unies, ne sera peut-être pas nécessairement le fruit d'une capitulation complète de l'ennemi comme celles auxquelles nous avons été accoutumés. La victoire consistera dans la réalisation de nos objectifs, et ceux-ci demeurent la défaite de l'agression déclenchée contre la république de la Corée." Voilà la substance de ma déclaration radio-phonique, et c'est cela que vous voulez que je vous explique ?

M. Low : Oui.

L'hon. M. PEARSON : Voici ce que j'ai voulu dire : à mon sens, aucune résolution des Nations Unies — car nous n'avons, en Corée, d'obligations qu'à titre de membre des Nations Unies — ne nous oblige à poursuivre la guerre jusqu'à la victoire, en ce sens qu'une victoire représenterait la défaite du gouvernement communiste de la Chine.

Il est vrai que ce gouvernement, par ses troupes, est intervenu dans l'agression contre la Corée, mais notre objectif est de défaire cette agression, et si une action limitée de notre part, et la réalisation d'objectifs limités, suffisent à cette fin, nous aurons alors rempli les obligations que nous impose la résolution des Nations Unies.

Récemment — et même à la séance d'hier du comité sénatorial — le général Vandenberg a indiqué que l'agression serait défaire si les agresseurs de la Corée du Nord et de la Chine étaient repoussés au delà du trente-huitième parallèle et cessaient leurs attaques. Je tiendrais un refoulement des Chinois et des Coréens du Nord au delà de cette ligne pour une défaite réelle de l'agression, en ce sens que j'y verrais la preuve que ces agresseurs sont disposés à négocier.

L'agression a commencé lorsque les troupes de ces deux pays ont franchi le trente-huitième parallèle : l'agression pourrait être considérée comme ayant pris fin dès qu'ils consentiraient à reculer au delà du trente-huitième parallèle et à s'y contenir, ainsi qu'à négocier un règlement politique destiné à assurer l'unification et la libération de la Corée par les voies politiques.

M. DICKEY : Notre objectif est l'unification et la libération de la Corée ?

L'hon. M. PEARSON : D'après la Déclaration de principes, nos objectifs politiques sont les suivants : d'abord, une cessation des hostilités, devant être suivie d'un règlement politique qui rendrait possible, par décision des Coréens eux-mêmes, la constitution d'une Corée unifiée et libre.

M. COLDWELL : Si je comprends bien ce que vous avez dit, ainsi que je le crois, vous aviez en vue la libération de la République de Corée. Cela signifierait qu'au delà du trente-huitième parallèle nous n'avons pas d'intérêt à l'activité militaire, bien que nous en ayons à un règlement politique concernant l'ensemble de la Corée.

L'hon. M. PEARSON : Je n'ose aller aussi loin que cela car, afin de maintenir nos positions en Corée du Sud et de restaurer la République de Corée, nous devons peut-être détruire les éléments militaires de l'agresseur au nord du trente-huitième parallèle. Tout dépendra des positions militaires, de la situation, bref de ce que les Américains appellent "la posture militaire de l'agresseur". De deux choses l'une : ou bien ce dernier reculera en bloc, de sorte qu'une cessation des hostilités s'ensuive *de facto* ; ou bien, il se repliera au delà du trente-huitième parallèle pour s'y refor-